

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR_2022_4157_CC

**Tenue du registre des arrêtés du maire
et du registre des délibérations du conseil municipal**

Benoît ARRIVE, Maire de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu l'organigramme des services,

Vu le décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 portant notamment sur la tenue des registres des arrêtés du maire et du registre des délibérations du conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.2121-9 et R.2122-8,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Les registres des arrêtés du maire et des délibérations du conseil municipal sont tenus dans le Pôle Finances et Administration par le Département Vie Institutionnelle. En application de l'article R.2122-8 du code général des collectivités territoriales, les agents du DVI ci-dessous sont autorisés, sur la durée du présent mandat, à apposer leur paraphe sur les feuillets des registres des arrêtés municipaux et des délibérations du conseil municipal :

1. Mme Florence TABARIN
2. Mme Carole LEQUESNE
3. Mme Clarisse VIOT
4. Mme Virginie EUDET
5. Mme Sandra LAIR

ARTICLE 2 - Mme OLLIVIER Lilla, Chef du Département Vie Institutionnelle, est déléguée pour signer en mon nom l'ouverture et la clôture des registres susvisés.

ARTICLE 3 - Les dispositions du présent arrêté seront applicables après sa transmission au représentant de l'Etat, son affichage et sa notification.

ARTICLE 4 - Les spécimens de signatures et paraphes seront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 5 En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Leduc - 14000 CAEN. dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours des intéressés.

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 - M. le Directeur Général des services de la commune de Cherbourg-en-Cotentin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

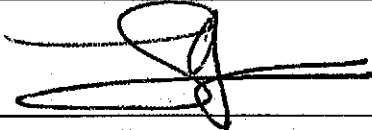
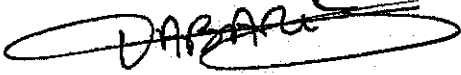
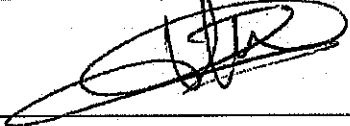
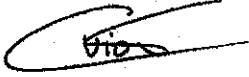

Le 15 novembre 2022

Le Maire,

Benoît ARRIVE



COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

NOM	paraphe	signature
Mme OLLIVIER Lilia	LO	
Mme TABARIN Florence	FT	
Mme Carole LEQUESNE	CL	
Mme Clarisse VIOT	CV	
Mme Virginie EUDET	VE	
Mme Sandra LAIR	SL	